

TANZANIE

Amnesty International appelle les autorités à mener une enquête indépendante sur les homicides et les actes de torture commis à Zanzibar

Index AI : AFR 56/006/01

Amnesty International appelle le gouvernement tanzanien à ouvrir une enquête indépendante et impartiale sur les homicides, les actes de torture systématiques et les arrestations arbitraires massives dont ont été récemment victimes des sympathisants de l'opposition à Zanzibar, pendant et après les manifestations du 27 janvier 2001.

« Pour que l'état de droit soit préservé, que la protection des droits humains soit garantie et que justice soit rendue aux victimes et aux survivants de la récente flambée de violence, le gouvernement tanzanien doit établir et révéler ce qui s'est passé, et traduire en justice tout représentant de l'État soupçonné de violation des droits humains et d'acte illégal. La Tanzanie doit s'acquitter des obligations qui lui incombent aux termes des instruments internationaux relatifs aux droits humains qu'elle a signés », a souligné l'organisation.

Les conclusions préliminaires des investigations menées par une délégation d'Amnesty International en Tanzanie confirment les allégations faisant état de torture, notamment de viols et de passages à tabac, ainsi que de recours aveugle et abusif à la force contre des civils, parmi lesquels des femmes et des enfants. Des femmes ont été contraintes à se dévêtir entièrement sous la menace des armes, parfois devant leur famille ou des policiers de sexe masculin. La délégation a recueilli les déclarations de témoins oculaires laissant à penser que la plupart des personnes tuées par les forces de sécurité auraient été victimes d'homicides illégaux. Certains éléments indiquent que les forces de sécurité tanzanienne ont agi au mépris des Principes de base des Nations unies sur le

recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois, qui disposent que ces derniers ne peuvent recourir à la force meurtrière que lorsque cela est strictement nécessaire et seulement dans la mesure exigée par l'accomplissement de leurs fonctions.

« La communauté internationale doit exercer des pressions sur le gouvernement tanzanien, afin qu'il respecte les droits fondamentaux de la personne humaine garantis par les instruments internationaux qui ont été signés par cet État. Tous les actes de torture et les mauvais traitements infligés à des détenus doivent donner lieu à des enquêtes, et les responsables présumés doivent être traduits en justice. Le gouvernement doit également veiller à ce que les réunions publiques et les manifestations puissent se dérouler sans violence à l'avenir », a conclu Amnesty International.

Informations générales

Le 27 janvier 2001, le *Civic United Front* (CUF, Front civique unifié) a organisé des manifestations sur les îles d'Unguja et de Pemba (qui constituent l'archipel de Zanzibar), en vue d'obtenir l'annulation des élections présidentielle et législatives d'octobre 2000 – dont l'irrégularité a été dénoncée par nombre d'observateurs locaux et internationaux – et l'organisation de nouveaux scrutins. Le gouvernement a interdit ces mouvements de protestation et fait disperser violemment les contestataires. De nombreuses personnes ont été abattues par la police fédérale et celle de Zanzibar, et des arrestations massives ont eu lieu. Les individus appréhendés ont été soumis à la torture et à d'autres formes de mauvais traitements. Bien que la plupart des personnes interpellées soient aujourd'hui en liberté sous caution, 20 d'entre elles, dont un membre du Parlement local, ont été inculpées de l'homicide d'un fonctionnaire de police et sont toujours détenues.

Quelque 200 réfugiés ayant fui les violences ont demandé asile au Kenya.

Note à l'attention des rédacteurs en chef

Une délégation d'Amnesty International composée de représentants de la section du Royaume-Uni de l'organisation et de son Secrétariat international (SI), établi à Londres, comprenant également la directrice de la section kenyane de l'*International Federation of Women Lawyers* (FIDA, Fédération internationale des femmes juristes), organisation non gouvernementale (ONG) de premier plan, mène actuellement une mission d'enquête en Tanzanie. La délégation tiendra une conférence de presse au Tanzanian Information Centre, à Dar es Salaam, vendredi 2 mars 2001, à 10 heures du matin. Vous pouvez la contacter par téléphone au (255) 744 368 942. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web : <http://www.amnesty.org>